

ASSEMBLÉE NATIONALE

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

AMENDEMENT

N ° CE585

présenté par

M. Fasquelle, Mme Valérie Boyer, M. Pierre-Henri Dumont, M. Masson, M. Hetzel, M. Saddier et
M. Nury

ARTICLE 4

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.